

## Le message personnel de TV DIRECT DISTRIBUTION

**L. ERKLA** Directeur, vous décrit ses attributions : *« Je suis chargé notamment d'avertir les personnes concernées, d'établir les chèques de nos grands gagnants et de faire parvenir les règlements prévus à leurs bénéficiaires. »*

Le deuxième paragraphe de ce courrier ne peut qu'attiser votre curiosité et votre attention : *« Si je vous contacte aujourd'hui c'est que tous les contrôles nécessaires ont été effectués. Je peux donc officiellement et expressément vous confirmer qu'un règlement vous est bel et bien destiné. »*

Le troisième paragraphe va vous faire sauter de joie puisqu'il décrit votre gain :

*« 16 500 euros à vous remettre par chèque bancaire. »*

Hélas, vous êtes tombé dans le piège de l'interprétation de cette formulation. Le règlement qui vous est destiné correspond non pas à un chèque de 16 500 € mais au règlement complet de l'opération promotionnelle intitulée « 16 500 euros à vous remettre par chèque bancaire ».

**TV DIRECT DISTRIBUTION**, comme les autres enseignes **NOTRE VIE**, **TV SANTÉ**, **LES DÉLICES DE TANTINE** et **BIOTONIC**, étaient historiquement exploitées par le groupe **BIOVAD**. Depuis octobre 2017, elles sont la propriété de la société **LAURIE** implantée à Nice. L'adresse postale qui est mentionnée sur les documents publicitaires (*Vallauris*) correspond à celle d'un sous-traitant : **OCDI**.

Le Réseau anti-arnaques déconseille de donner suite à ces incitations publicitaires manipulatoires.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)